

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



# RAPPORT DEFINITIF

## DISPOSITIF ORGANISATIONNEL ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

JUILLET 2025



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



5<sup>e</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023  
(RGPH-5, 2023)

(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)

***ANALYSES THEMATIQUES DES RESULTATS***

***RAPPORT DEFINITIF***

**CHAPITRE A : DISPOSITIF ORGANISATIONNEL  
ET ASPECTS METHODOLOGIQUES**

Juillet 2025



**Directeur général, Directeur de publication : Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines	Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Fodé DIEME
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023	Jean Pierre Diamane BAHOUM

**Coordination technique nationale**

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOUM	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

**Comité de lecture et de validation**

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOUM	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

**Rédacteur du chapitre**

Jean Pierre Diamane BAHOUM	Démographe, Coordonnateur du RGPH-5 (ANSD)
----------------------------	--

## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>7</b>
<b>A.1. INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>9</b>
<b>A.2. PRÉSENTATION DU PROJET RGPH-5.....</b>	<b>11</b>
A.2.1. OBJECTIFS DU PROJET.....	11
A.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	11
A.2.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	12
<b>A.3. DIFFÉRENTES PHASES DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>17</b>
A.3.1. PHASE PRE-CENSITAIRE.....	17
A.3.2. PHASE CENSITAIRE.....	22
A.3.3. PHASE POST-CENSITAIRE.....	28
<b>A.4. EQUIPE TECHNIQUE DU RGPH-5.....</b>	<b>30</b>

## AVANT PROPOS

Le 5<sup>e</sup> Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) a été réalisé conformément à l'Article 18 (nouveau)<sup>1</sup> de la loi statistique 2004-21 du 21 juillet 2004, modifiée et complétée par la loi 2012-03 du 3 janvier 2012. Il a été institué par le décret n° 2021-1198 du 20 septembre 2021. A travers cet acte, le Gouvernement du Sénégal a réaffirmé sa volonté manifeste d'organiser tous les dix ans, un recensement de la population et de l'habitat, conformément aux recommandations des Nations Unies.

Le RGPH-5 s'inscrit aussi dans le cadre de la troisième Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS-III, 2019-2023) et répond aux recommandations des Nations Unies, réitérées dans la résolution 2015/10 du Conseil économique et social. En effet, dans cette résolution, il est demandé aux États membres d'organiser au moins un recensement au cours de la décennie 2015-2024. L'exécution du recensement dans le cadre de la série 2020 des recensements, doit tenir compte des recommandations internationales et régionales en la matière. Il s'agit de le programmer suffisamment à l'avance, de limiter les coûts, de couvrir l'ensemble de la population, d'assurer la diffusion des résultats en temps utile en les rendant accessibles à tous les utilisateurs, pour éclairer les décisions et faciliter la mise en œuvre des plans et programmes de développement.

Le Recensement de la Population et de l'Habitat fournit des informations fondamentales pour le suivi des agendas internationaux et nationaux. Il s'agit notamment de l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union africaine « l'Afrique que nous voulons », de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014 et des projets et programmes nationaux de développement.

La mise en œuvre du RGPH-5 répond aux besoins en données censitaires exprimés par les utilisateurs, suite aux changements démographiques, économiques et sociaux intervenus au sein de la société sénégalaise. L'opération a été organisée sur toute l'étendue du territoire aux mois de mai-juin 2023 pour mettre à jour la principale source de données sociodémographiques du pays. La publication et la mise à disposition des résultats définitifs détaillés du RGPH-5 répondent aux besoins et attentes pressantes des différents utilisateurs et producteurs de données, notamment ceux du Système statistique national.

Les principaux produits issus des résultats définitifs du RGPH-5 2023 sont publiés sous forme:

- de rapports et documents analytiques
- de répertoires et annuaires (sous forme de tableaux)
- d'atlas démographiques et SIG
- de plaquettes et dépliants

Ces résultats sont diffusés à travers le site web de l'ANSD et sous différents formats tels que : coffret, dépliant, brochure, en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe d'analystes pluridisciplinaire constituée de démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes, cadres nationaux provenant de l'ANSD, des ministères sectoriels du Système statistique national.

Les résultats obtenus marquent la volonté politique manifeste de l'Etat du Sénégal qui a entièrement financé la mise en œuvre du RGPH-5, avec l'accompagnement de la Banque mondiale (BM), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes

---

1 Mettre une note de bas de page sur le contenu l'article 18 en rapport avec le recensement.

et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et de l'assistance technique de l'Agence américaine pour le Développement international (USAID) à travers le mécanisme du Census Bureau. Nous exprimons notre profonde gratitude et nos vifs remerciements aux organismes et structures susmentionnés.

Nous manifestons également notre reconnaissance à l'Institut national de la Statistique du Cap Vert (INECV), à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), dont l'appui technique a été déterminant, dans la mise en œuvre du RGPH-5.

Sur le plan national, la réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à l'engagement des plus hautes autorités du Pays et du Gouvernement du Sénégal, de nos partenaires techniques et financiers et des Ministères et Services sectoriels, du Système statistique national, membres du Comité national de pilotage et du Comité technique national du RGPH-5.

Notre reconnaissance va également à l'endroit du commandement territorial qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de l'opération, à travers l'organisation des CRD, CDD et CLD de sensibilisation des acteurs locaux, à toutes les phases de mise en œuvre du recensement.

Nos remerciements s'adressent également aux équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné tout le territoire national, en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement de notre pays.

Nous restons également reconnaissants aux autorités religieuses et coutumières, aux relais communautaires et associations qui ont, à l'unanimité, soutenu cette opération et ont constitué un relai efficace auprès des populations pour obtenir leur adhésion au projet.

Nous témoignons notre reconnaissance et notre profonde gratitude aux doyens démographes et statisticiens, aux anciens chefs SRSD et agents de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) à la retraite, qui, avec une grande humilité, ont su accompagner tout le processus de mise en œuvre du recensement.

Nous remercions enfin toute la population résidente au Sénégal, pour l'accueil chaleureux réservé aux agents de terrain et les informations fournies lors de la collecte des données.



Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie  
Le Directeur Général  
Abdou DIOUF

## A.1. INTRODUCTION GENERALE

La réalisation d'un Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH), est une recommandation des Nations Unies qui demandent aux pays de l'organiser au moins tous les dix (10) ans. Par ailleurs, le Sénégal s'est engagé à travers l'article 18 (nouveau) de la loi statistique 2004-21 du 21 juillet 2004, modifiée et complétée par la loi 2012-03 du 3 janvier 2012, à faire un RGPH tous les dix (10) ans.

Le Sénégal s'est inscrit dans cette dynamique en réalisant le 5<sup>e</sup> Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) en mai-juin 2023, dix (10) ans après celui de 2013. L'organisation du recensement a nécessité la mise en place d'un cadre légal et institutionnel à travers la prise du Décret n° 2021-1198 du 20 septembre 2021, relatif au cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), de l'Arrêté n° 033730 du 20 octobre 2021 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité technique national (CTN) du RGPH-5 et de l'Arrêté n° 033731 du 20 octobre 2021 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de pilotage (CNP) du RGPH-5. Il s'y ajoute la mise en place des Comités régionaux (pilotage et technique) et des Commissions départementales de recrutement des agents recenseurs (AR) par arrêté des Gouverneurs de région et des Préfets de département.

Le RGPH-5 est réalisé dans le cadre de la série des recensements de la population et des logements de la décennie 2020 (2015-2024), initiée par la Commission économique des Nations Unies, à travers sa résolution 2015/10. L'opération est inscrite également dans la troisième Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS-III, 2019-2023).

Le RGPH-5 se donne comme objectifs principaux de :

- connaître l'effectif global de la population sénégalaise, sa structure par sexe et par âge et sa répartition selon le milieu de résidence et les différentes entités administratives;
- déterminer les caractéristiques sociodémographiques, socioéconomiques et culturelles de la population et de ses sous-composantes ;
- déterminer les différents niveaux et tendances de la fécondité, de la mortalité et de la migration, ainsi que l'accroissement naturel et global de la population ;
- contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques des ménages, de l'habitat et de leurs conditions de vie ;
- constituer une base de données pour les collectivités en vue d'accompagner le processus de décentralisation et de mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques ;
- constituer une base de sondage nationale et une base de sondage agricole pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes agricoles complémentaires et thématiques, durant la période intercensitaire ;
- contribuer à la connaissance de l'évolution future de la population à travers la production des projections démographiques.

Le RGPH-5 s'est déroulé dans un contexte d'exécution de la troisième Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS-III, 2019-2023). Ainsi, conformément aux Principes et Recommandations (paragraphe 1:44-50) des Nations Unies et au Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 de la FAO (WCA), le Sénégal, sous l'égide de l'ANSD qui assure la maîtrise d'ouvrage, en tant que coordonnatrice du Système statistique national (SSN), a opté pour l'intégration du module de base du Recensement de l'Agriculture et de l'Élevage dans le RGPH-5, afin de faciliter la préparation de la base de sondage des exploitations agricoles dans le secteur des ménages.

Par ailleurs, dans un souci d'avoir des données de qualité, mises à la disposition des utilisateurs dans des délais convenables, le Sénégal s'est inscrit dans la poursuite de l'amélioration de l'utilisation des technologies mobiles, en sus de la capitalisation de l'expérience réussie de 2013. Ainsi, l'ANSD, dans la dynamique d'opérer un nouveau saut technologique, a opté dans le cadre du RGPH-5 pour la réalisation d'un recensement « zéro » papier. En effet, des supports de collecte entièrement numériques ont permis de réaliser les travaux de cartographie censitaire, en utilisant des tablettes intégrant des technologies géospatiales, qui sont devenues une caractéristique du cycle de la série 2020 des recensements en Afrique. Il s'y ajoute la mise à contribution du système d'information géographique (SIG) et la promotion du recours aux tableaux de bord électroniques pour le suivi des opérations de dénombrement sur le terrain.

Le recensement constitue la principale source de données qui permet de fournir aux utilisateurs de la statistique publique, des informations sociodémographiques, économiques et sociales, désagrégées sur l'ensemble du territoire national. Cette qualité lui confère le statut de référence en matière de données nécessaires pour la formulation de la politique nationale de population, la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des projets et programmes de développement économique et social ainsi que la capture du dividende démographique.

A la suite de la définition du cadre règlementaire et institutionnel, la conception du document de projet et de plaidoyer, des documents techniques et de leur validation entre 2020 et 2022, la mise en œuvre du RGPH-5 est entrée dans sa phase opérationnelle en mars 2022, avec le démarrage de la cartographie censitaire générale. Elle s'est poursuivie avec les activités préparatoires du dénombrement général (recensement pilote et recensement post pilote). La révision des outils de collecte et documents techniques à partir des leçons et enseignements tirés de l'évaluation du recensement pilote, a été suivie du démarrage des activités du dénombrement général de la population, réalisé du 15 mai au 24 juin 2023.

Le dénombrement général a été suivi par la phase de préparation et d'exécution de l'enquête post-censitaire (EPC), qui a permis de mesurer la couverture du RGPH-5. Le traitement et l'analyse des données, la rédaction et la publication des résultats préliminaires, ont été réalisés dans le courant du dernier semestre de 2023.

Le présent « rapport national de présentation des résultats provisoires du RGPH-5 » rend compte des activités des phases préparatoires (élaboration des documents techniques, cartographie censitaire, recrutement et formation des agents de terrain), des activités de mise en œuvre du dénombrement générale (concrétisation et collecte des données), de l'évaluation de la couverture du recensement et du traitement et l'analyse des données autour des thématiques suivantes :

1. *Etat et structure, urbanisation et caractéristiques socioculturelles de la population ;*
2. *Alphabétisation, scolarisation, instruction et formation professionnelle ;*
3. *Caractéristiques économiques de la population ;*
4. *Natalité et Fécondité ;*
5. *Mortalité ;*
6. *Migrations ;*
7. *Etat matrimonial et Nuptialité ;*
8. *Habitat et conditions de vie des ménages ;*
9. *Ménages ;*
10. *Agriculture ;*
11. *Personnes en situation de handicap ;*
12. *Situation sociodémographique, économique et sociale des femmes.*

Les douze (12) rapports d'analyse thématique susmentionnés sont accompagnés le rapport ci-après :

» *Dispositif organisationnel et Aspects méthodologiques du RGPH-5.*

Comparativement aux Recensements généraux de la Population et de l'Habitat organisés au Sénégal en 1976, 1988, 2002 et 2013, le 5<sup>e</sup> RGPH a bénéficié de la capitalisation des expériences acquises lors des opérations précédentes. Par ailleurs, l'équipe de coordination de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5 (UMO-RGPH-5) qui est l'organe de coordination technique nationale, a été instituée au sein de l'ANSD. Cela a permis de prendre à temps des dispositions techniques, administratives, logistiques, humaines, financières et organisationnelles pour la réussite du présent recensement.

## A.2. PRÉSENTATION DU PROJET RGPH-5

### A.2.1. OBJECTIFS DU PROJET

Le RGPH-5 de 2023 a pour objectif de définir l'état et la structure par âge et par sexe, de déterminer les caractéristiques de l'habitat et les conditions de vie des ménages. Il permet également de disposer de données statistiques récentes et fiables en vue d'apprécier d'une part, l'effet des politiques publiques, des projets et programmes de développement mis en œuvre au cours de ces dernières années, et d'autre part, d'assurer l'intégration des variables sociodémographiques dans le processus de programmation et de planification du développement économique, social et environnemental, pour le suivi/évaluation des politiques et programmes nationaux de développement, ainsi que la capture du dividende démographique au Sénégal.

### A.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques poursuivis par le RGPH-5 sont les suivants:

1. Connaître l'effectif global de la population sénégalaise, sa structure par sexe et par âge et sa répartition selon les différentes entités administratives et le milieu de résidence;
2. Déterminer les caractéristiques sociodémographiques, socio-économiques et culturelles de la population et de ses sous composantes;
3. Déterminer les différents niveaux et tendances de la fécondité, de la mortalité et de la migration, ainsi que l'accroissement naturel et global de la population;
4. Contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques des ménages et de leurs conditions de vie et d'habitation;
5. *Constituer une base de données pour les collectivités territoriales, en vue d'accompagner le processus de décentralisation et de mise en œuvre de la territorialisation des politiques publiques.*
6. Mettre à jour la base de sondage nationale et la base de sondage agricole pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages et des enquêtes agricoles complémentaires et thématiques durant la période intercensitaire;
7. Contribuer à la connaissance de l'évolution future de la population à travers la production des projections démographiques;
8. Renforcer les capacités nationales dans la planification, la collecte, le traitement, l'analyse des données et la diffusion des résultats.

## A.2.3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### A.2.3.1. Mise en place du cadre réglementaire et institutionnel

L'organisation du recensement est régie par le décret n° 2021-1198 du 20 septembre 2021, relatif au 5e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). Ce décret est complété par deux arrêtés qui créent le Comité national de pilotage (CNP) et son bras technique, le Comité Technique National (CTN). Il s'agit plus précisément de :

- l'arrêté n° 033730 du 20 Octobre 2021 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité technique national (CTN) du RGPH-5 ;
- l'arrêté n° 033731 du 20 Octobre 2021 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de pilotage (CNP) du RGPH-5.

Au niveau déconcentré, des Comités régionaux de pilotage et des Comités techniques régionaux, ainsi que des Commissions départementales de recrutement des agents recenseurs, présidés respectivement par les Gouverneurs et les Préfets, ont été institués.

### A.2.3.2. Mise en place du cadre réglementaire et institutionnel

Du point de vue institutionnel, un dispositif organisationnel a été instauré par décision n° 004537/MEPC/ANSD/DG du 14 décembre 2021 du Directeur général portant sur :

- **Constitution**

Un Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE) du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), comprenant en son sein une Unité de Mise en Œuvre (UMO) du RGPH-5, a été institué au sein de l'ANSD.

- **Attributions**

Le Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE) du RGPH-5 a pour missions principales de:

- produire les différents documents techniques et administratifs du projet ;
- préparer les réunions du Comité technique et celles du Comité de pilotage national du 5e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) ;
- produire à la fin de chaque trimestre, et à chaque fois que de besoin, un rapport sur l'état d'exécution du projet ;
- exécuter les différentes phases du projet ; et
- assurer le suivi et le contrôle qualité à chaque étape du projet.

- **Composition**

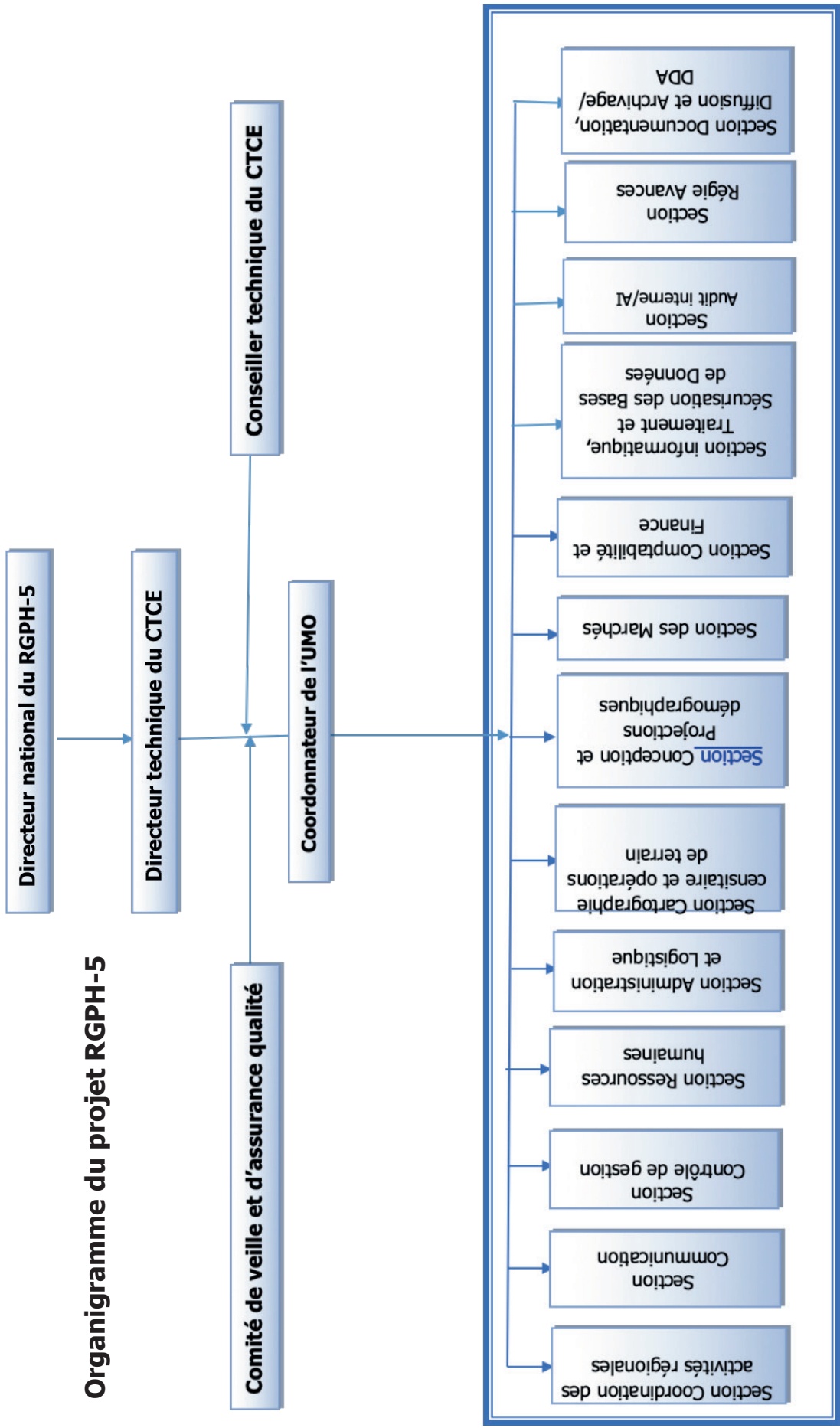
Le Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE) du projet est composé d'un (e):

- Directeur technique, Directeur général adjoint ;
- Conseiller technique du DG en charge des dossiers démographiques ;
- Comité de veille et d'assurance qualité placé sous la coordination du Directeur des Statistiques démographiques et sociales ;
- Unité de mise en œuvre composée des sections techniques du projet, les sections techniques étant réparties en cellules.

La coordination de l'Unité de mise en œuvre est assurée par un cadre de l'ANSD nommé par le DG de l'ANSD pour toute la durée du projet. Le Coordonnateur de l'Unité de mise en œuvre

s'appuie sur les chefs de section, les collaborateurs affectés ainsi que sur le personnel recruté au sein de l'UMO pour l'exécution de ses missions. Il travaille sous la supervision directe du Directeur technique du CTCE du RGPH-5.

Les attributions de chaque composante du CTCE sont définies par la note de service n° 004542/MEPC/ANSD/DG du 14 décembre 2021 du Directeur général, portant organigramme et attributions du CTCE, de celles de l'UMO et de ses différentes composantes. L'organigramme du projet ainsi que les tâches assignées aux différentes entités sont présentés ci-après. La liste complète de l'équipe d'encadrement est présentée en annexe.



- **Directeur technique du CTCE**

Il a pour missions de :

- valider les textes régissant le projet RGPH-5 ;
- valider les documents de projet et de plaidoyer ;
- assurer la mise en place du projet ;
- veiller à l'organisation régulière des réunions du CTCE ;
- valider le besoin logistique et approuver le plan de mobilisation de la logistique du projet;
- valider les besoins en personnel ;
- valider le système organisationnel ;
- valider l'organigramme et le chronogramme du projet ;
- valider la liste des coordinateurs techniques régionaux (CTR);
- valider le manuel de procédure du RGPH-5 ;
- valider tous les produits du projet RGPH-5, notamment les bases de données cartographiques, habitat, décès et individus ;
- valider les rapports techniques des sections ;
- valider le rapport technique du RGPH-5.

- **Conseiller technique du CTCE**

Il a pour missions de :

- approuver les documents de projet et de plaidoyer ;
- participer à la mobilisation des ressources du RGPH-5 ;
- contribuer à la validation des textes organisant le RGPH-5 ;
- participer à la sensibilisation et communication sur le RGPH-5 ;
- participer à la validation de la planification des activités ;
- participer au suivi des activités planifiées ;
- approuver les documents techniques du RGPH-5 ;
- approuver le rapport d'évaluation du recensement pilote du RGPH-5;
- faire des observations sur les rapports d'activités ou d'exécution de toutes les opérations du RGPH-5 (recrutements et formation du personnel de collecte, l'apurement des données et la rédaction des rapports d'analyses des données etc.) ;
- approuver les rapports d'analyses et d'évaluation du RGPH-5.

- **Coordinateur du Comité de veille et d'assurance qualité**

Il a pour missions de :

- superviser la mise en œuvre du projet et veiller au respect du chronogramme ;
- assister le Directeur technique du CTCE dans ses missions ;
- suivre les activités planifiées et produire des rapports de suivi ;
- produire au Directeur technique du CTCE une note de lecture de l'état d'exécution du projet ;
- assurer le suivi et le contrôle qualité de chaque étape du projet ;
- approuver les documents techniques du RGPH-5 ;
- approuver les produits du RGPH-5, notamment les bases de données cartographiques, habitat, décès et individus ;
- approuver le rapport d'évaluation du recensement pilote du RGPH-5 ;

- approuver les rapports d'analyse et d'évaluation du RGPH-5

- **Coordonnateur de l'UMO-RGPH-5**

Il a pour missions de :

- assister le Directeur technique du CTCE dans ses missions ;
- produire à la fin de chaque trimestre, et chaque fois que de besoins, un rapport sur l'état d'exécution du projet ;
- centraliser et présenter aux autres membres du CTCE les comptes rendus des réunions hebdomadaires de l'UMO ;
- préparer la documentation relative aux réunions du Comité national de pilotage et celles du Comité technique national ;
- partager avec les autres membres du CTCE, toute information pertinente issue des réunions de sections ;
- coordonner les activités de l'ensemble des sections du RGPH-5 ;
- superviser les activités de l'ensemble des sections du RGPH-5 ;
- proposer un document méthodologique de mise en œuvre des activités phares au directeur technique du projet ;
- exprimer le besoin en personnel ;
- proposer l'organigramme, le budget et le chronogramme du projet ;
- proposer la liste des coordinateurs techniques régionaux (CTR) ;
- proposer le manuel de procédure du RGPH-5 ;
- exprimer le besoin logistique et approuver le plan de mobilisation de la logistique du projet ;
- assurer le secrétariat des réunions de coordination technique du projet ;
- coordonner la production, la sortie et la diffusion des produits du RGPH-5 ;
- soumettre les produits relatifs au RGPH-5 à diffuser ;
- soumettre les documents techniques du projet ;
- produire le rapport technique du recensement.

L'UMO du RGPH-5 est composée de treize (13) sections techniques réparties en cellules.

- Section Conception, Analyse et Projections démographiques (S. CAPD) ;
- Section Cartographie censitaire et Opérations de Terrain (S. CCOT) ;
- Section informatique, Traitement et Sécurisation des Bases de Données (S. ITSBD) ;
- Section Administration et Logistique (S. AL) ;
- Section Ressources humaines (S. RH) ;
- Section Comptabilité et Finances (S. CF) ;
- Section Sensibilisation et Communication (S. SC) ;
- Section Contrôle de Gestion (S. CG) ;
- Section Coordination des Activités régionales (S.CAR) ;
- Section des Marchés (S. M) ;
- Section Documentation, Diffusion et Archivage (S. DDA) ;
- Section Audit interne/AI (S. AI) ;
- Section Régie d'avances (S. RA).

### A.2.3.3. Mobilisation des ressources

Un budget prévisionnel de 23 milliards de francs CFA a été prévu sur la période 2021-2025, pour la réalisation de toutes les activités du recensement. Un montant global de 20,7 milliards de francs CFA a été dépensé dont 20,5 milliards de francs CFA mobilisés par l'Etat du Sénégal pour financer les activités du RGPH-5.

Le recensement étant une opération qui requiert d'importants moyens financiers, une table ronde des partenaires techniques et financiers s'est tenue le 23 janvier 2023, sous la présidence du Ministre en charge de la Statistique et du Représentant résident de l'UNFPA, chef de file des partenaires techniques et financiers du recensement. La rencontre a vu la participation des partenaires techniques et financiers (PTF), du système statistique national (SSN), du Secrétaire général (SG) du MECP, du Directeur général (DG) de l'ANSD, de la Coordination techniques du RGPH-5, des Chefs de section, des Directeurs et Conseillers de l'ANSD.

Le projet RGPH-5 démarre par les travaux préparatoires avec l'élaboration et la validation des documents techniques et diverses méthodologies ainsi que la planification de l'ensemble des activités à réaliser, suivis de la cartographie censitaire, du recensement pilote, de la sensibilisation, du dénombrement proprement dit, de l'enquête post censitaire, du traitement et de l'analyse des données, et enfin, de la publication, diffusion et dissémination des résultats.

## A.3. DIFFÉRENTES PHASES DE MISE EN ŒUVRE

### A.3.1. PHASE PRE-CENSITAIRE

#### A.3.1.1. Conception des outils et documents techniques

Les travaux de conception du document de projet et de plaidoyer, des documents techniques et outils de collecte ont marqué la phase préparatoire de la mise en œuvre opérationnelle du RGPH-5. En effet, le contenu des documents techniques classiques comme le plan d'analyse et de tabulation, les questionnaires et manuels ont été élaborés en s'inspirant des recensements précédents pour équilibrer les standards internationaux avec la continuité historique et le contexte local.

Les manuels de l'agent recenseur, du contrôleur, du superviseur, du coordonnateur administratif départemental et du coordonnateur technique régional/départemental, ont été conçus en conformité avec le dispositif organisationnel technique et informatique. La conception de ces documents techniques s'est déroulée en cinq étapes :

- **le draft 0** a été proposé par la section conception, analyse et projections démographiques (SCAPD) ;
- **le premier draft** a été obtenu avec l'amélioration et la validation du draft 0 par la coordination technique nationale à la suite de trois ateliers techniques qui ont réuni les sections techniques suivantes: la SCAPD, la Section Cartographie censitaire et Opérations de Terrain (SCCOT), et la Section informatique, Traitement et Sécurisation des Bases de Données (SITSBD);
- **le deuxième draft** est issu de la validation du premier draft, à la suite du recueil des besoins en données censitaires durant le premier atelier utilisateurs/producteurs;
- **la version intermédiaire** a été produite à partir du deuxième draft dont la consolidation été faite lors du second atelier utilisateurs/ producteurs.
- **la version finale** est le résultat de la version intermédiaire éprouvée durant les phases tests (recensement pilote et recensement post-pilote), après l'évaluation et l'intégration des enseignements tirés et leçons apprises de ces opérations pilotes.

Le recours aux tablettes avec le dispositif CAPI, a nécessité l'élaboration d'un manuel des spécifications de contrôle conçu par la SCAPD et des différentes applications avec leur manuel d'utilisation réalisées par la SITSBD. Ces documents et outils de collecte, ainsi que leurs manuels d'utilisation, ont été validés en interne.

### A.3.1.2. Cartographie censitaire

L'exécution du recensement nécessite une préparation minutieuse, afin que le dénombrement proprement dit puisse être réalisé dans un temps très court et uniformément sur toute l'étendue du territoire national. L'un des points essentiels des activités préparatoires est la cartographie censitaire. Les travaux cartographiques constituent l'une des étapes les plus importantes dans un recensement.

L'objectif immédiat de la cartographie dans un recensement est de faire des relevés cartographiques pour disposer des données de base sur les concessions, les ménages, et l'habitat, afin de bien répartir le volume de travail lors de la phase de dénombrement et de garantir l'exhaustivité de la collecte, tout en évitant les omissions et les doubles-comptes. Elle permet aussi de relever les coordonnées géographiques et de collecter des informations sur les infrastructures et équipements communautaires, afin de fournir à l'agent recenseur tous les renseignements utiles pour bien repérer les limites de son District de Recensement (DR).

Dans le cadre du RGPH-5, le Sénégal avait pris l'option de réaliser un recensement avec des supports entièrement numériques depuis la phase de cartographie. Cette orientation méthodologique a nécessité la mise en place d'une architecture informatique pour la mise en œuvre des travaux cartographiques.

#### - Préparation des données cartographiques

Les activités préparatoires ont concerné dans un premier temps l'inventaire des données et ressources cartographiques existantes. Ce travail a été suivi de la mise à jour des données disponibles qui a porté sur l'ensemble des entités géographiques (Districts de Recensements, Parcelles, localités, infrastructures et routes). Les travaux de mise à jour ont été réalisés sur la base des 17164 DR issus du recensement de 2013 avec différents supports (images à haute résolution, données satellites, levées topographiques par drones, coordonnées géographiques et DR intercensitaires mis à jour). La préparation des données pour les travaux cartographiques s'est réalisée selon les étapes ci-après :

- mise à jour des données pour la phase de terrain ;
- téléchargement d'images satellitaires à haute résolution spatiale;
- levées topographiques par drone ;
- numérisation des localités ;
- chargement des données dans PIGOR.

#### - Travaux de terrain de la cartographie

Le dispositif de terrain de la cartographie du RGPH-5 était constitué de six (6) niveaux d'intervention :

**Les équipes de terrain** étaient chargées de faire les relevés cartographiques sur les sites d'habitation (concession et ménage), les infrastructures et équipements communautaires, de documenter et de découper le territoire national en DR. Les travaux cartographiques ont été précédés d'une phase pilote qui s'est réalisée dans huit (8) régions et a concerné onze (11) communes. La collecte de données s'est déroulée du 15 novembre au 30 décembre 2021 et a mobilisé dix (10) équipes d'agents cartographes.

La réalisation des opérations de terrain de la cartographie censitaire générales a nécessité le déploiement de soixante-dix-huit (78) équipes de terrain, composées chacune de trois (3) agents cartographes, d'un (1) chef d'équipe et d'un (1) chauffeur. Les agents cartographes étaient chargés de procéder aux relevés cartographiques sur les infrastructures et équipements communautaires de faire la mise à jour des localités et à la collecte des données sur les concessions et les ménages avec les applications mobiles. Le chef d'équipe était chargé en plus de ses tâches de procéder aux vérifications de l'exhaustivité et de la de qualité. Ainsi, pour chaque DR, la liste des localités qui la composent est dressée et à l'intérieur de chaque localité, la liste des concessions et des ménages.

Parallèlement, un questionnaire communautaire était renseigné pour chaque localité et les coordonnées géographiques des infrastructures et équipements communautaires sont relevés. Les travaux de terrain ont démarré au mois d'avril 2022 et ont été bouclés au mois de février 2023. En effet, la mise en train des travaux cartographiques s'est déroulée du 23 au 29 mars 2022 dans la région de Dakar. Le déploiement en région de toutes les équipes cartographes a eu lieu à partir du 1er avril 2022 pour une durée de dix (10) mois. Ainsi, les travaux de terrain de la cartographie ont pris fin dans les délais impartis au niveau de toutes les régions, sauf à Dakar où un prolongement d'un mois a été observé par rapport aux échéances fixées.

**La supervision régionale permanente**, au niveau de chaque région, l'Adjoint du Chef de Service régional de la Statistique et de la Démographie, appuyé par un cartographe senior était chargé de suivre le déroulement des opérations de terrain de la cartographie. Il avait comme responsabilités de vérifier entre autres, avec l'assistance du cartographe senior, l'effectivité du travail de chaque équipe (horaire de travail, défaillances, résolution des problèmes logistiques et autres difficultés rencontrées par les équipes sous sa responsabilité). Au total, quatorze (14) superviseurs permanents régionaux et vingt (20) cartographes seniors ont été mobilisés.

**La Cellule technique (CT) de cartographie** : les plans d'ensemble utilisés durant la validation des limites des localités en présence des autorités locales (maires, délégués de quartier) et mis à jour à cette occasion par les équipes cartographes, sont acheminés au niveau central où ils sont reçus par les cartographes seniors de la cellule technique. Dès réception, ces documents de terrain qui arrivent en version physique et numérique sont transmis après vérification, à la cellule de cartographie de bureau pour traitement et intégration dans la base de données cartographique. Les bases de données issues de ce traitement ont été utilisées pour l'élaboration des cartes de DR, des zones de contrôle et de supervision par les géomaticiens. Ces unités de collecte ont fait l'objet de vérification par les cartographes seniors de la cellule technique, avant transmission à la cellule de cartographie de bureau pour chargement dans le serveur dédié.

#### - Remontée des données vers la plateforme PIGOR

Les données collectées étaient remontées au fur et à mesure vers la plateforme intégrée de Gestion des Opérations de Dénombrement (PIGOR). Dans la pratique, les agents cartographes envoyaient régulièrement aux Chefs d'équipes les données collectées à travers l'application mobile. Parallèlement, ils procédaient à des envois directs vers le serveur central pour les besoins de sauvegarde des données brutes sous forme de backup. Les données reçues par les Chefs d'équipes sont transférées aux superviseurs permanents régionaux qui, à leur tour les envoyaient à la cellule technique via le serveur central (à la plateforme PIGOR).

#### - Suivi web des opérations de terrain

Le suivi de la collecte des données cartographiques sur le terrain, se faisait à travers PIGOR. Cette plateforme a permis de suivre en temps réel l'évolution de la collecte au fur et à mesure et de disposer de l'état d'avancement à partir des situations envoyées par les Superviseurs permanents régionaux au niveau du serveur central, grâce à un tableau de bord des indicateurs. Elle donnait aussi la possibilité d'avoir le reporting et la visualisation des cartes, pour un suivi de la collecte par région, par département, par commune ou par localité.

## - Coordination technique nationale

L'évolution du travail des équipes de terrain était suivie à travers les remontées des situations hebdomadaires de l'état d'avancement des travaux, fournies par la supervision régionale. Par ailleurs, elle assurait la coordination technique des travaux de collecte en organisant, des missions périodiques de supervision par axe, réalisées par des coordonnateurs techniques régionaux (CTR) et en exploitant les rapports de mission produits par ces derniers. La supervision des opérations de terrain de la cartographie censitaire a débuté le 25 mai 2022. Au total, seize (16) missions de supervision ont été déployées sur le terrain de mai 2022 à janvier 2023.

## - Traitement des données cartographiques du dénombrement

Les activités de traitement ont débuté avec les données de la cartographie censitaire pilote. Elles ont été réalisées concomitamment par les deux cellules : la cellule de cartographie de bureau et la cellule technique de la cartographie de terrain. Les travaux de traitement des données cartographiques étaient sanctionnés par la validation des données par DR destinées au dénombrement, la création et validation des zones de contrôle et de supervision et le chargement des données dans PIGOR pour dénombrement.

La réalisation des travaux cartographiques susmentionnés a permis de découper le territoire national en 21 252 DR.

### A.3.1.3. Recensements pilote et post-pilote

La phase de dénombrement des populations est une opération complexe qui fait appel à plusieurs catégories d'acteurs. C'est ainsi qu'il était nécessaire de tester tout le dispositif, ainsi que l'ensemble des outils et supports de collecte qui devaient être utilisés au cours de cette phase, afin de réussir la mise en œuvre de l'opération. Dans le cadre du RGPH-5, deux opérations tests ont été organisées pour s'assurer de la fiabilité des outils de collecte et de la robustesse de la méthodologie et des applications informatiques à utiliser sur le terrain lors du dénombrement.

#### A.3.1.3.1. RGPH-5 pilote

C'est le recensement en miniature, il a permis de tester tout le dispositif prévu pour le dénombrement, afin de s'assurer de sa fiabilité. Les activités de formation et le dénombrement pilote ont été réalisés du 14 mai au 08 juillet 2022.

Le recensement pilote a concerné 148 Districts de Recensement (DR), choisis dans 5 régions pilotes: il s'agit de Dakar, Kaolack, Kédougou, Matam et Ziguinchor. Dans chaque région, 25 DR constituant la taille moyenne d'une zone de supervision ont été retenus. Les régions pilotes ont été choisies du fait de leurs spécificités, notamment celles présageant des difficultés à rencontrer et de la méthodologie de collecte adoptée avec l'utilisation de la technologie mobile.

L'objectif du recensement pilote était de simuler la mise en œuvre du dispositif organisationnel du recensement, pour tester les procédures et l'ensemble des outils, de la cartographie jusqu'à l'exploitation des données, afin de déceler et de corriger les faiblesses, les imperfections, les omissions et d'autres défauts avant d'entreprendre le recensement national.

Toutes les différentes étapes du recensement ont été soumises au test et à une évaluation pour tirer les leçons apprises, réviser éventuellement les documents techniques et mettre à jour les applications informatiques.

Néanmoins, certaines contraintes n'ont pas permis de tester l'intégralité du dispositif de collecte, notamment le recensement des grands ménages collectifs et de la population flottante, ainsi que l'utilisation de la machine départementale. Face à cette situation, il a été jugé nécessaire de réaliser une opération post-pilote.

### A.3.1.3.2. RGPH-5 post-pilote

L'opération post pilote a été organisée pour mieux éprouver le dispositif organisationnel et aussi pour tester davantage les applications informatiques, surtout avec le développement de nouveaux modules. En effet, après le recensement pilote, de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées dans les différentes applications informatiques.

A cet effet, l'équipe technique du projet RGPH-5 a estimé nécessaire de réaliser un test supplémentaire de toutes les applications informatiques : l'application mobile de collecte, les applications des superviseurs et surtout l'application dédiée aux Populations comptées à Part (PCP). Cette opération a mis le focus sur les fonctionnalités telles que : le module PCP, le ratissage (intervention de plusieurs AR sur un DR) et le mode appui d'un AR par un autre. En dehors du test du dispositif informatique, l'opération post-pilote a permis de revoir d'autres aspects relatifs au dispositif organisationnel et à la logistique du RGPH-5.

Le recensement post-pilote a été réalisé dans deux régions : Diourbel (Département Bambey : communes de Bambey et Thiakhar) et Louga (Département de Louga : communes de Guidilé et Syer). Les activités se sont déroulées du 10 octobre au 16 décembre 2022. L'opération a permis de tester le dénombrement des Populations comptées à Part (PCP), d'évaluer les outils et applications dédiés et d'avoir une idée sur la qualité des données.

### A.3.1.4. Activités de sensibilisation et de communication

L'adhésion des populations constitue un des facteurs clés pour la réussite d'un recensement. En effet, la sensibilisation des populations fait partie des volets les plus importants dans le cadre de la mise en œuvre d'un recensement.

Ainsi, pour la sensibilisation sur le projet RGPH-5, l'ANSD s'est attaché les services d'une régie publicitaire, chargée de réaliser la campagne d'affichage. En effet, cette campagne a eu lieu au début du mois de mai sur toute l'étendue du territoire, au niveau des axes routiers stratégiques et à des points qui accueillent souvent du monde, pour rendre visible l'image du RGPH-5 et communiquer sur le numéro vert mis en place dans le cadre du dénombrement.

Parallèlement à cette approche et pour marquer le démarrage officiel des activités du dénombrement général, une cérémonie de lancement officiel, présidée par le ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), a été organisée le 15 mai 2023 au siège de l'ANSD. Ce lancement a été suivi d'une caravane de sensibilisation qui a sillonné tout le pays, du 15 au 29 mai 2023.

Des Comité départementaux de Développement (CDD) pour la sensibilisation sur le dénombrement général ont été organisés dans les quarante-six (46) départements du pays, sous la présidence des Préfets, du 20 mars au 13 avril 2023.

Des visites d'information et de sensibilisation ont été effectuées auprès des autorités religieuses et coutumières, au regard de l'importance qu'occupent les foyers religieux au Sénégal, sur la période allant du 8 avril au 13 mai 2023.

D'autres rencontres de sensibilisation ont été organisées avec les relais communautaires et d'autres associations en plus des invitations sur les plateaux de télévision et radios, le sponsoring d'émissions, la diffusion des spots à la télé et à la radio, des sketches de sensibilisation et des messages clés véhiculés par le canal des autorités religieuses et de séries télévisées.

Enfin, la cérémonie de lancement de la grande leçon de vie sur le RGPH-5 a été organisée au niveau de l'Académie de Thiès, avec comme cadre, l'Ecole élémentaire Route de Mbour, le 10 mai 2023. L'activité a consisté à organiser la grande leçon à l'élémentaire sur le RGPH-5 et à dérouler une campagne de sensibilisation à travers les activités des gouvernements scolaires, pour permettre aux élèves de:

- connaître la définition du recensement (RGPH) ;
- savoir son utilité ;
- servir de relais pour la sensibilisation auprès de leurs parents.

La « Grande Leçon » a été présentée dans une classe de CM1. La fiche pédagogique a été partagée avec les cinq (5) IEF et les lycées de la région de Thiès pour qu'ils veillent à l'organisation de la leçon dans toutes les classes et à l'orientation des gouvernements scolaires autour du thème portant sur le RGPH-5. Il ressort des rapports reçus des IEF et partagés avec l'Inspection d'Académie de Thiès que la grande leçon sur le recensement a été dispensée dans plusieurs établissements du Sénégal.

La sensibilisation s'adresse d'une part aux autorités administratives et traditionnelles rencontrées lors des travaux cartographiques et d'autre part aux populations des zones choisies pour le recensement pilote. Elle se déroule durant la phase pré-censitaire et se poursuit pendant la phase censitaire.

### A.3.2. PHASE CENSITAIRE

Cette phase intègre en plus de la finalisation des outils et documents techniques, la collecte des données proprement dite, mais aussi les activités liées au recrutement et à la formation du personnel d'encadrement et des agents de terrain.

#### A.3.2.1. Finalisation des outils et documents techniques

L'activité consiste à réviser le contenu des questionnaires en tenant compte en tenant compte des résultats et leçons apprises de l'évaluation du recensement pilote. Elle permet aussi de finaliser les projets de DR en intégrant les corrections tirées des enseignements de l'enquête pilote.

#### A.3.2.2. Recrutement et désignation des personnels

##### ► Recrutement des agents recenseurs

Le processus de recrutement du personnel de terrain a été totalement décentralisé au niveau départemental, afin de prévenir d'éventuelles barrières linguistiques, les problèmes d'intendance et les frustrations des populations. L'appel à candidature pour le poste d'agent recenseur a nécessité la définition de critères et conditions de participation par l'ANSD.

Le recrutement des candidats au poste d'agents recenseurs a été lancé dans le courant du dernier trimestre de 2022, sur la période allant du 1er Octobre au 30 novembre 2022. Au terme de l'échéance, il a été constaté un déficit persistant de candidatures dans certaines localités, malgré la relance (prolongement jusqu'au 20 décembre 2022), l'allègement des critères de sélection avec la révision du niveau d'instruction et la suppression du certificat de résidence comme pièce exigible. La prise en charge de cette situation a nécessité une réouverture des inscriptions sur la plateforme de recrutement du RGPH-5 et la mise en place d'une stratégie de communication et d' enrôlement de nouvelles candidatures dans les zones concernées.

A la clôture des inscriptions sur la plateforme de recrutement en ligne, le 31 janvier 2023, suite à une relance, les commissions départementales de recrutement constituées dans l'ensemble du pays et présidées par les Préfets, sous la supervision des Gouverneurs, ont siégé du 12 au 17 mars 2023 pour procéder, à la sélection des candidats. Au total, 62 527 candidatures ont été reçues via la plateforme de recrutement, parmi lesquelles, 46 276 ont été présélectionnées. A la suite des travaux des commissions de recrutements 32 340 candidats ont été retenus sur la liste principale et 13 936 sur la liste d'attente.

Les procès-verbaux de sélection signés par les membres de la commission ont été scannés et chargés sur la plateforme de recrutement. Les listes des candidats présélectionnés pour

la formation ont été affichées au niveau des Préfectures, des Gouvernances et des Services régionaux de la Statistique et de la Démographie, pour une large diffusion.

Toutefois, il est nécessaire de noter que, dans un premier temps, les besoins n'ont pas été couverts dans certaines localités situées à l'intérieur du pays. Par conséquent, une procédure de relance nécessitant une réouverture des inscriptions sur la plateforme de recrutement et la mise en place d'une stratégie de communication et d' enrôlement de nouvelles candidatures dans les zones déficitaires, a été enclenchée par la coordination, afin de combler les gaps.

#### ► Désignation du personnel d'encadrement

En plus des agents recenseurs, il faut rappeler que 687 superviseurs et 55 Coordonnateurs administratifs départementaux (CAD) ont été désignés par arrêté préfectoral. La désignation de ces personnels étatiques a été faite sur la base d'une lettre circulaire adressée aux gouverneurs de région et signée par le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

En plus des superviseurs étatiques, l'ANSD a désigné 278 superviseurs parmi les cartographes déployés sur le terrain pour les besoins des travaux cartographiques du RGPH-5. Ainsi, 965 superviseurs dont 687 désignés par arrêté préfectoral et 278 recrutés par l'ANSD, ainsi que 55 coordonnateurs administratifs départementaux (CAD) désignés par arrêté préfectoral, ont été mobilisés.

Les termes de référence et le nombre d'agents à désigner par département ont été joints à la circulaire.

### A.3.2.3. Formation du personnel

La formation est une phase extrêmement importante pour tous les acteurs du projet, car de son succès dépend celui du recensement. En effet, les objectifs suivants ont été assignés à la formation du personnel:

- la compréhension des objectifs du recensement;
- la bonne adhésion des formés ;
- la clarification des concepts clés;
- la maîtrise des outils de collecte ;
- l'appropriation des situations complexes susceptibles de se présenter.

Le système de formation adopté dans le cadre du RGPH-5 est la formation en cascade à trois niveaux :

- **niveau 1** : formation des coordonnateurs techniques régionaux/ départementaux (CTR/CTD) au niveau central (Dakar);
- **niveau 2** : formation des formateurs (superviseurs) au niveau régional/ départemental ;
- **niveau 3** : formation des agents recenseurs dont les meilleurs ont été retenus comme contrôleurs, au niveau des communes.

La méthodologie de la formation, à tous les niveaux, consistait à alterner les aspects théoriques et pratiques (manuels, questionnaires et applications CAPI).

### ► Formation des CTR/CTD

Les CTR/CTD ont été formés du 13 au 24 mars 2023 à Dakar, à la suite de la première mise à niveau organisée du 19 au 30 Décembre 2022. Elle a concerné tous les CTR/CTD au nombre de soixante et un (61), désignés par une note de service signée par le DG de l'ANSD. L'animation de la formation a été assurée principalement par les sections Conception, Analyse et Projections démographiques, Informatique, traitement et Sécurisation des Bases de Données, et Cartographie censitaire et Opérations de terrain, sous la supervision de la coordination du RGPH-5. La formation a porté sur tout le dispositif organisationnel du dénombrement général.

### ► Formation des Superviseurs et CAD

Les 965 superviseurs ont suivi la formation au niveau de vingt-cinq (25) salles de formation réparties dans les 14 régions. La formation s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national du 27 mars au 19 avril 2023. Elle a été précédée du déploiement des CTR/CTD qui a été organisée sur deux jours les 25 et 26 mars 2023. Les participants à la formation étaient constitués des chefs SRSD, des coordonnateurs techniques régionaux/départementaux, des superviseurs et des coordonnateurs administratifs départementaux.

Les CTR/CTD ont assuré la formation des superviseurs sur le questionnaire (concepts et définitions, remplissage sur tablette), la cartographie et la collecte (concrétisation, reconnaissance de DR, interviews et mode de ratissage) et sur les applications. Ils ont également exposé le schéma du dispositif opérationnel, la partie des procédures du dénombrement qui concernent les superviseurs et la remontée des données collectées vers le siège de l'ANSD.

### ► Formation des agents recenseurs, contrôleurs et ATIC

Les agents recenseurs ont été formés par les superviseurs, du 26 avril au 10 mai 2023. Les superviseurs ont été déployés au niveau des différentes localités (communes) abritant les salles de formation. La formation des agents recenseurs a duré dix (10) jours. Dans l'ensemble, 30 923 ont été formés au niveau de 864 salles, sous l'encadrement de 1 à 2 superviseurs par salle selon le cas.

La formation était basée sur les éléments suivants :

- les cours théoriques sur les différents manuels ;
- les exercices pratiques ;
- les visites de terrain.

Au terme de la formation, les AR ont été évalués par les superviseurs. Ces derniers ont procédé à la sélection définitive des AR par ordre de mérite et selon le besoin, puis à la délibération, au profilage et à la répartition des AR selon le nombre à retenir par commune. Une mise à niveau de deux (2) a été organisée au profit des meilleurs AR retenus comme contrôleurs.

Au total, sur les 30 923 ayant suivi la formation, 21 614 ont été retenus comme AR, 4 088 comme contrôleurs et 414 comme agents PCP pour le dénombrement.

Les 257 Assistants en Technologie de l'Information et de la Communication (ATIC), recrutés dans le cadre du recensement, ont été formés sur le dispositif informatique et sur les bonnes pratiques dans la gestion du matériel informatique sur le terrain, avant leur déploiement en région pour le dénombrement.

### A.3.2.4. Dénombrement général des populations

#### ► Organisation du dispositif de dénombrement

Le Dispositif opérationnel mis en place s'est basé sur le découpage administratif du pays en quatorze (14) régions constituées de 46 départements et 127 arrondissements. Ainsi, la coordination technique nationale s'est appuyée sur les cinquante-cinq (55) coordinations techniques départementales du RGPH-5, constituées des Chefs de Service régionaux de la Statistique et de la Démographie (CSRSD), des CTR/CTD et des CAD. Toutefois, il faut noter que pour Dakar, les cinq (5) départements ont été traités comme des régions censitaires et les quatorze arrondissements comme des départements censitaires. Par conséquent, dans chacun des cinquante-cinq (55) départements censitaires constitués, il était déployé une équipe placée sous la responsabilité de la coordination régionale composée des acteurs ci-après.

##### ◆ **Le Coordonnateur technique régional/départemental (CTR/CTD)**

Il était chargé de superviser techniquement le RGPH-5 au niveau de sa zone d'affectation. En étroite collaboration avec les CAD qui officient sous sa tutelle, il devait veiller scrupuleusement au bon déroulement des opérations sur le terrain. Le CTR/CTD était responsable de la formation et de l'affectation des DR aux superviseurs qui lui sont rattachés dont il avait la charge. Il devait aussi superviser la formation des agents recenseurs et contrôleurs et le déroulement des opérations de dénombrement général sur le terrain. Le CTR/CTD avait également la charge d'assurer le suivi de la progression de la collecte et de la qualité des données dans sa région. A la fin du dénombrement, il lui revenait la charge d'évaluer la couverture de la collecte et d'organiser au besoin des retours de terrain. Il devait également s'assurer du retour du matériel de terrain et des équipements du RGPH-5 jusqu'au niveau régional/départemental.

##### ◆ **Le Coordonnateur administratif départemental (CAD)**

Il était chargé d'organiser les opérations de recensement, sous la responsabilité du Préfet de département et du Chef de Service régional de la Statistique et de la Démographie. Le CAD avait pour rôle de préparer et d'assurer, en liaison avec la coordination régionale et sous la supervision de la coordination technique nationale du RGPH-5, l'encadrement et le suivi des superviseurs, des Assistants en TIC, des contrôleurs et des agents recenseurs. Il avait des tâches d'organisation des activités administratives et de la logistique, de gestion des stocks du matériel de terrain et des fournitures de bureau. Le CAD s'occupait également des activités d'information et de sensibilisation de la population, en prenant en charge les relations publiques associées aux opérations de recensement. Au total, cinquante-cinq (55) CAD ont été désignés par arrêté préfectoral. Toutefois, dans la région de Dakar, les départements ayant été considérés comme des régions censitaires, quatorze (14) CAD ont été désignés pour les quatorze (14) arrondissements.

##### ◆ **Les Superviseurs**

Ils étaient chargés de la formation, de l'encadrement et du suivi des agents recenseurs et contrôleurs et de la conduite des opérations de collecte sur le terrain. Les tâches auxquelles ils devaient s'acquitter se résument comme suit :

- affectation des DR aux Agents recenseurs (AR) ;
- récupération des données collectées auprès des AR ;
- vérification de l'exhaustivité de la collecte dans les DR ;
- envoi des données directement vers le serveur central ;
- sauvegarde des données collectées sur des cartes SD et au niveau de la machine départementale.

Les superviseurs s'occupaient aussi des activités d'information et de sensibilisation des populations, en prenant en charge, dans leur zone de supervision, les relations publiques associées aux opérations de recensement.

Chaque superviseur était responsable d'une zone de supervision composée en moyenne de vingt et cinq (25) DR et cinq (5) zones de contrôle. Après avoir formé, sélectionné et déployé ses équipes sur le terrain, le superviseur effectuait régulièrement des descentes sur le terrain auprès de ses agents, afin de récupérer les données collectées pour vérification et remontée vers les serveurs du niveau central via internet. Au cours des visites de terrain qu'il effectuait, il apportait les redressements nécessaires, renforçait les capacités de ses agents, trouvait des solutions aux problèmes techniques, administratifs ou logistiques soulevés par son équipe.

#### ◆ **Les Assistants TIC**

Ils étaient en moyenne quatre (4) par département et avaient pour rôle d'assister les équipes dans l'utilisation de la technologie informatique. Ils étaient responsables de l'installation et de la mise à jour des applications de collecte, de la gestion du matériel informatique et de la délivrance des quitus.

#### ◆ **Les Contrôleurs**

Ils étaient placés sous la responsabilité des superviseurs, et avaient pour attributions d'assurer le suivi quotidien de la qualité et de l'exhaustivité de la collecte. Chaque contrôleur avait à sa charge une équipe de cinq (5) AR et un espace de travail constitué de cinq (5) DR, appelé zone de contrôle, entièrement comprise dans une et une seule collectivité territoriale. Les contrôleurs avaient aussi comme tâche la sensibilisation de la population.

#### ◆ **Les agents recenseurs (AR classique/ratissage et AR PCP)**

Ils étaient chargés de la collecte des données auprès des ménages ordinaires de toutes les concessions de leur DR ou des ménages collectifs abritant des PCP présents dans leurs communes d'intervention. La collecte s'est faite sur site dans les ménages selon la méthode de collecte de l'interview directe du chef de chaque ménage ou à défaut son représentant.

Les activités réalisées par les agents recenseurs durant le processus de collecte sont :

- récupération des données affectées par le superviseur ;
- envoi des données issues de la concrétisation ;
- envoi des données collectées au superviseur ;
- envoi des backups sur le serveur central et sur la carte SD embarquée dans la tablette.

En règle générale, le principe un agent recenseur un DR a été appliqué, à l'exception des grands DR ouverts et des zones de collecte retenues pour les PCP (communes), qui étaient confiés à plusieurs agents, suivant une méthode de collecte dite de ratissage.

Au total, 21 257 ont été retenus comme AR, 4 091 comme contrôleurs et 414 comme agents PCP, ont été retenus pour le dénombrement. Ces agents de terrain ont été encadrés par 61 coordonnateurs techniques régionaux/départementaux, 55 coordonnateurs administratifs départementaux et 965 superviseurs, sous la supervision des chefs de services régionaux de la statistique et de la démographie (CSRSD).

### ► **Collecte des données**

L'opération de dénombrement de la population a démarré le 15 mai 2023 et devait prendre fin le 14 juin 2023. Toutefois, dans les grandes agglomérations comme Dakar et Touba, la collecte s'est poursuivie jusqu'au 24 juin 2023. Ainsi, le dénombrement s'est réalisé du 15 mai au 24 juin 2023.

La phase de dénombrement a consisté à l'administration du questionnaire ménage ordinaire à tous les ménages cartographiés et concrétisés dans les concessions habitées et le questionnaire ménage collectif dans les ménages collectifs (daaras, internats, couvents, maison d'arrêts, etc.). L'agent recenseur était chargé de dénombrer les ménages ordinaires sédentaires ou transhumants et les ménages collectifs si le seuil n'est pas atteint. Au cas échéant, il cédait les ménages ayant atteint le seuil aux agents responsables de la Population comptée à part (PCP), qui étaient chargés de recenser les ménages collectifs de grande taille ou d'accès difficile.

#### ◆ **Méthodologie de collecte des Populations comptées à part (PCP)**

S'agissant du dénombrement de la population flottante (sans-abris), la collecte s'est déroulée durant la nuit du 12 au 13 juin 2023, avec l'encadrement des forces de sécurité. Pour le dénombrement des ménages collectifs (daara, camps militaire, internat, etc.), des équipes dédiées étaient déployées sur le terrain pour la collecte des données.

#### ◆ **Dispositif de remontée des données et d'assurance qualité**

Le dispositif de remontée des données collectées du terrain vers le niveau central permettait de faire des transferts à deux niveaux :

- de l'agent recenseur vers le superviseur par synchronisation via Bluetooth ;
- du superviseur vers le serveur central grâce à une connexion internet ;

Par ailleurs, le transfert direct de l'agent recenseur vers le serveur central a été préconisé pour servir de « backup » au même titre que les sauvegardes faites sur la machine départementale.

La récupération et l'envoi de données se faisait entre l'agent recenseur, le superviseur et le niveau central. Les Agents recenseurs collectaient quotidiennement les données auprès des ménages. Les données collectées étaient transmises au superviseur par Bluetooth. Ainsi, tous les deux jours, le superviseur se déplaçait vers les AR, pour récupérer et envoyer les données au niveau central sur des serveurs de données préparés à cet effet.

Le suivi des opérations du dénombrement a été fait via la plateforme PIGOR avec l'appui du Comité de Veille et d'Assurance Qualité (CVAQ). Il a été plus accentué dans les zones où il a été constaté des problèmes de collecte. Dans cette dynamique, des descentes ont été faites sur le terrain par les membres du CVAQ, durant les derniers jours du dénombrement pour appuyer les agents recenseurs dans la gestion des cas de refus, particulièrement à Dakar. La plateforme Web dénommée PIGOR (Plateforme Intégrée de Gestion des Opération du Recensement), a servi de support grâce au Dashboard qui a permis de suivre les indicateurs portant sur :

- la pyramide des âges ;
- la situation de résidence par groupe d'âge ;
- le contrôle de l'avancement de la collecte par AR/DR (nombre de concessions, ménages, individus collectés) ;
- le contrôle de l'avancement de la collecte en fonction de la localité.

#### ◆ **Organisation de la remontée des données**

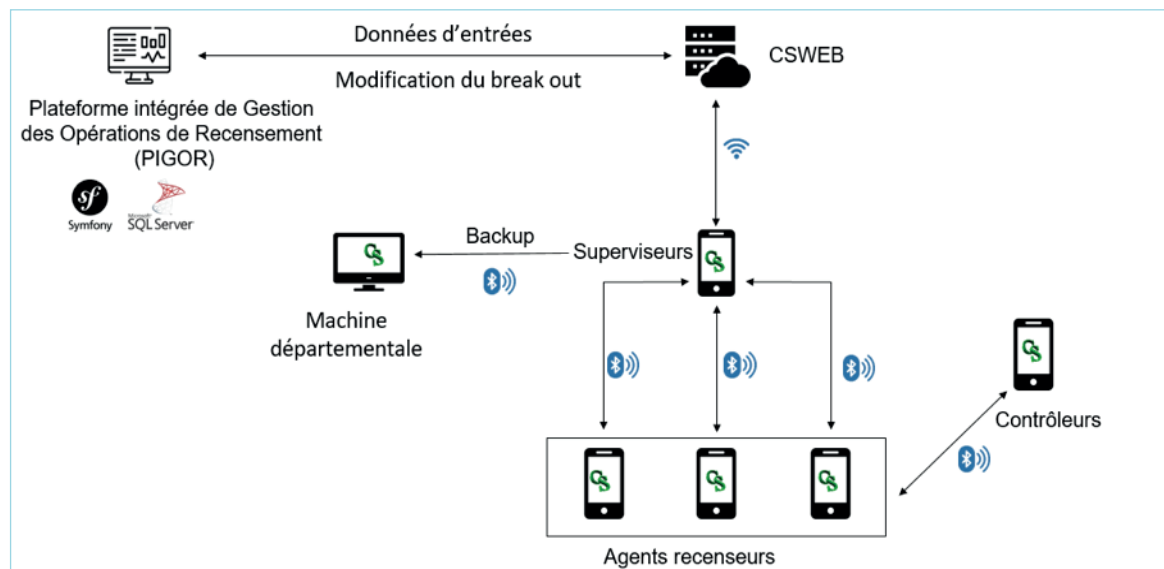
Le dispositif de remontée des données collectées du terrain vers le niveau central permettait de faire des transferts à deux niveaux :

- de l'agent recenseur vers le superviseur par synchronisation via Bluetooth ;
- du superviseur vers le serveur central grâce à une connexion internet ;

Par ailleurs, le transfert direct de l'agent recenseur vers le serveur central a été préconisé pour servir de « backup » au même titre que les sauvegardes faites sur la machine départementale.

La récupération et l’envoi de données se faisait entre l’agent recenseur, le superviseur et le niveau central. Les Agents recenseurs collectaient quotidiennement les données auprès des ménages. Les données collectées étaient transmises au superviseur par Bluetooth. Ainsi, tous les deux jours, le superviseur se déplaçait vers les AR, pour récupérer et envoyer les données au niveau central sur des serveurs de données préparés à cet effet. Le schéma suivant illustre parfaitement le processus de remontée de l’AR vers le serveur via le superviseur.

Figure A 1 : Architecture de collecte et de remontée des données du dénombrement



### A.3.3. PHASE POST-CENSITAIRE

#### A.3.3.1. Enquête post-censitaire (EPC)

Le recensement est une opération assez complexe qui, malgré toutes les dispositions prises, peut être entachée de quelques insuffisances. C’est à ce titre qu’une enquête de couverture est organisée pour détecter les erreurs de couverture résultant des omissions, des doubles-comptes, des inclusions erronées et des erreurs de contenu (défauts de déclaration et erreurs de déclaration) touchant à la qualité des données individuelles et collectives. Dans le cadre du RGPH-5, la collecte des données de l’enquête post-censitaire s’est déroulée dans les trois mois qui ont suivi le dénombrement.

Le but principal de l’EPC était de mesurer la couverture du dénombrement général (son exhaustivité territoriale et démographique) et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables clés (sexe, lien de parenté, âge, situation de résidence, etc.). Elle contribue également à identifier les sources éventuelles d’erreurs, à interpréter les résultats, à ajuster le cas échéant les données du recensement et à mieux préparer les futures opérations de collecte (recensements et enquêtes).

La taille de l’échantillon de l’EPC a été estimée pour les cinq (5) strates constituées à partir de la probabilité pour qu’un individu enquêté à l’EPC soit omis au RGPHAE de 2013; avec une marge d’erreur de 5,6% ; un effet d’échantillonnage de 1,25 et un taux de réponse de 99%. Il était attendu pour les cinq (5) strates 123 779 individus à enquêter. Avec une moyenne de 774 individus par DR, le nombre de DR échantillons à visiter était de 160 DR. La collecte des données de l’EPC a eu lieu du 18 août au 15 septembre 2023. Une sensibilisation ciblée sur les populations des zones retenues dans l’échantillon de l’enquête post-censitaire a été organisée durant cette période. Le taux de couverture nationale du 5e Recensement général de la Population et de l’Habitat, (RGPH-5) réalisé entre mai et juin 2023 est estimé à 96,0%.

Des travaux de codification des variables ouverts et les modalités « autres à préciser » ont été réalisés parallèlement aux travaux de traitement des données.

### A.3.3.2. Traitement et exploitations des données

Les remontées de toutes les données étaient suivies d'une phase de consolidation des bases de données à la fin du dénombrement. Elle avait pour objectif de s'assurer de l'exhaustivité des informations collectées, a consisté à centraliser toutes les bases issues des serveurs du niveau central (PIGOR) et des tablettes du personnel de terrain (superviseurs et agents recenseurs).

Au niveau du serveur central, l'exhaustivité des données est assurée par un double contrôle effectué dans la base de données centrale.

- Les données des tablettes de tous les superviseurs ont été récupérées et regroupées au niveau central ;
- Les données de toutes les tablettes des agents recenseurs ont été récupérées, fusionnées et stockées au niveau central.

Ces deux bases reconstituées ont ensuite été comparées avec les données du serveur central. A l'issue de ces travaux, une base de données finale, consolidée est mise à disposition, sous différent format (R et STATA) pour les besoins d'apurement des données.

### A.3.3.3. Apurement et imputation des données

Les travaux d'apurement et d'imputation des données ont été réalisés par l'équipe technique du RGPH-5. En effet, des spécifications pour les imputations ont été définies dans un premier temps par les experts pour toutes les variables du questionnaire qui ont nécessité un apurement, sous la supervision de la coordination technique nationale. Ces spécifications ont permis d'avoir des indications sur le type d'imputation à utiliser en cas de non-réponses ou d'incohérences dans les données. Par la suite un programme d'apurement écrit sur R par les experts de l'équipe technique du RGPH-5, a été appliqué sur les données pour détecter les erreurs, les incohérences et les valeurs aberrantes et apporter les corrections nécessaires.

### A.3.3.4. Analyse des données

A la suite des travaux d'apurement des données du RGPH-5 l'analyse des données a été entamée. Une série d'ateliers techniques d'analyse des données se sont tenus pour l'élaboration des programmes d'analyse pour la sortie des tableaux statistiques de base, conformément au plan d'analyse et de tabulation du RGPH-5. De plus des travaux de calcul et vérification des indicateurs et la production des premiers tableaux d'analyse ont été réalisés. Tous les rapports d'analyse thématique produits par les analystes ont été examinés et validés par le Comité de lecture mis en place à cet effet. Par ailleurs, un atelier de revue critique élargi à certains sectoriels du Système statistique national (SSN) a été organisé pour la finalisation des rapports d'analyse du RGPH-5.

### A.3.3.5. Diffusion et dissémination des résultats

Les produits du recensement (rapports analytiques, fichiers de microdonnées, répertoire des localités, projections démographiques, Atlas démographique, etc.) feront l'objet d'une large diffusion auprès des utilisateurs de données statistiques. A l'exception de la base de sondage, tous ces produits seront diffusés sur le site de l'ANSD. Les rapports préliminaire et provisoire font l'objet de partage avec le grand public lors d'ateliers de restitution.

Par ailleurs, des CRD, CDD et CLD éventuellement seront organisés à cet effet pour une dissémination des résultats et la vulgarisation des produits du RGPH-5.

**A.4. EQUIPE TECHNIQUE DU RGPH-5**

Entité	Dénomination	Responsables
Direction nationale	Directeur national	Dr ; Abdou DIOUF Aboubacar Sédikh BEYE Pr. Allé Nar DIOP
Coordination technique nationale	Coordonnateur Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5	Jean Pierre Diamane BAHOUUM
	Conseiller technique du CTCE	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité	Atoumane FALL
Section	Conception, Analyse et Projections démographiques (SCAPD)	Ndèye Lala TRAVARE
Cellules	Conception, Analyse, Evaluation et Imputation des données (CCEAI)	Fatimatou SY
	Projections démographiques (CPD)	Maguette SARR
Autres membres	Mamadou SIDIBÉ; Mademba SY; Aliou TINE; Aïda Ngom DIOP; Khady BA; Ahmed Bachir DIOUF; Cheikh FALL; Thierno Ibrahima BARRY; Dame SAVARE; Adama BA; Abdourahmani DIALLO; Soda MBODJ; Mbène LO; Abdoulaye Tafsir HANE; Ndèye Binta DIEME; Adjibou Oppa BARRY; Nalar K. Serge MANEL; Fatou DIOUF; Ngor KABE;	
Section	Cartographie Censitaire Opérations de terrain (SCCOT)	Papa Mabeye DIOP
Cellules	Cartographie de terrain	Djiby DIOP
	Cartographie de bureau	Abdoulaye SARR
	Collecte de données	Mame Cheikh DIOUF
Autres membres	Boubacar DIOUF; Samba DIOP; Khadim DIOP; Babacar GUEYE; Ndeye Awa DIOP; Edmond RODRIGUEZ; Mamadou SIDIBÉ; Mademba SY; Aliou TINE; Aïda Ngom DIOP; Khady BA; Ahmed Bachir DIOUF; Cheikh FALL; Abdou TINE; Adama BA; Abdourahmani DIALLO; Soda MBODJ; Mbène LO; Yague DIOP; Thierno Ibrahima BARRY; Fatou DIOUF; Ngoné MBAYE; Djibril DOUMBOUYA; Talla Awa DIOP; Fatou LAYE MBAYE; Libasse BA ; Papa Mouhamed BADIANE; Alioune Badara DIAO; Serigne Cheikh Mbacké DIOUM; Babacar FALL; Bounama GNINGUE; Madiop GUEYE; Samba Demba KA; Yéro Sidy KA; Mam SIGA NDIAYE; Ababacar NDIAYE; Demba NDOUR; Birane NIANG; Coumba SAMB; Serigne Saliou FAYE	
Section	Informatique, Traitement et Sécurisation des données (SITSBD)	Dr. Bourama MANE
Cellules	Développement des Applications	Massogui CISSE
	Gestion du Réseau, Maintenance et Sécurisation des Données	Jean Paul NGOM
	Gestion des Bases de Données	Baye Demba DIACK
Autres membres	Oumar DIOP; Bouna DRAME; Assietou DIAGNE; Augustin Ndiangue NDIAYE; Mbaye Minty TOURE; François DIOUF; Mamadou KA; Ndeye Anta GUEYE; Mouhamed Bachir DIA; Aminata NGOM; Cheikh Souleymane BADIANE; Papa Babacar DIOP; Mamadou Lamine DIATTA; Serigne NDIAYE	
Section	Sensibilisation Communication (SCOM)	Awa DIOP
Autres membres	Absa KANE; Moussa GNING; Mame Saye DIOP; Serigne Ousmane SAMB; Aminata DIENG; El Hadji Malick GUEYE; Alain Francois DIATTA; Saliou FAYE; Atoumane FALL; Ramatoulaye NDIR; Amy Cole CISSE; Assane THIOUNE; Insa SADIO ; Sokhna GUEYE; Nafissatou DIOUF; Fatou DIARISSO; Rokhaya BA; Ken Bougoul BA; Leylatou SAGNA; Saliou MBENGUE; Mariama MBAYE; Couca TABANE; Haby SALL; Ramata CAMARA; Ansoumana SADIO ; Babacar GUEYE;	
Section	Ressources humaines	Aliou SEYE
Cellules	Paie	Aida FALL
	Recrutement	Mary SOW
	Hygiène et sécurité	Babacar Sabou DIATTA
Autres membres	Seynabou MARONE; Rokhaya GUEYE; Ameth THIONGANE; Sokhna Seynabou SARR; Halima NDIAYE; Deguene MBOUP; Ababacar DIOP; Awa SEYDI; Cheikh Omar DIALLO; Babacar NAEL;	
Section	Finance et Comptabilité	Babacar SEYE
Cellules	Recouvrement	Mame Adiouma SECK
	Vérification Dépenses	Sidy Mohammed DIAGNE
	Comptabilité	Papa Ngagne DEME
Autres membres	Adama CAMARA ; Arame NDAO ; Seydina Hamsata DIOP	

Entité	Dénomination	Responsables
<b>Section</b>	<b>Administration et Logistique</b>	<b>Penda AMAR</b>
<b>Cellules</b>	Administration	Fatoumata FALL
	Logistique	Khalifa Difancor DJIBA
	Suivi du budget	Aminata NDIAYE
<b>Autres membres</b>	Awa TINE; Ababacar SOW; Aissatou DIOUF; Adama CISSE; Amadou BA; Thiéyacine FALL; Fatou Bintou FAYE; Coumba GUEYE; Adama FAYE; Amy SECK; Abdou Lahad NDIAYE; Mansor SALL; Omar SAMB; Arafat SEMBENE; Alioune DIA; Mame Cheikh DIAGNE; Mamadou Moustapha Falilou NDIAYE; Mansour FALL; Baye Ibra SAMB; Pape Birame GAYE; Amadou Lamine SAM; Ousmane KAMARA; BALLA GUEYE; Aissatou NDIAYE; Mamadou WONE; Ramatoulaye NDIR; Ibrahima DIARRA; Mouktar BOCOUM; Ousseynou DIALLO; Roland Damien DIATTA; Massogui TOURE; Yacine NDIR; Baba DIA; Alassane GAYE; Mouhamadou Fatah MARONE; Massogui NDIAYE; Ahmadou KA; Ousmane CISSE; Malick SOW; Sanou NDOYE; Abou Mamadou DIALLO; Babacar FALL; Ibrahima FAYE; Ibrahima BOCOUM; Daouda Ba Coulibaly COULIBALY; Serigne Moustapha BA; Mayade SOW; Amadou FALL; François Demba SENE; Mame Alassane SARR; Abdoulaye SOUMARE; Sophie Mbaye; Dame Ndoumbe DIOP; Demba CISSOKHO; Djiby DIALLO; Abdou Aziz DIENG; Maodo TOURE; Souleye DIENG; Cheikh NDIAYE; El Hadji Samba FALL; Omar Hamadi DIA; Ibra MBOUP; Sidy DOUMBOUYA; Cheikh Amala CISSOKHO; Papa DIOUF; Alioune BOIRO; Ibrahima CISSE; Djimé SIDIBE; Manga NDIAYE; Aminata ANNE	
<b>Section</b>	<b>Diffusion, Documentation et Archivage (SDDA)</b>	<b>Dr. El Hadji Malick GUEYE</b>
<b>Cellules</b>	Impression et diffusion	Alain François DIATTA
	Archivage	Ngoné GUEYE
<b>Autres membres</b>	Saliou FAYE; Fodé DIEDHIOU; Amadou SALL; Mintou YADE; Aïda FAYE; Abdou Karim SEYE; Oumou Kalsoum DIOP; Ndéné FALL; Serigne Fallou NIANG; Saliou FAYE; Fodé DIEDHIOU; Amadou SALL; Mintou YADE; Aïda FAYE; Abdou Karim SEYE; Oumou Kalsoum DIOP; Ndéné FALL; Serigne Fallou NIANG; Jonas MANGA; Laure Alice Valerie BADJI; Adama DIOUF; Abdou GNING	
<b>Section</b>	<b>Contrôle de gestion</b>	<b>Moussa NDOYE</b>
<b>Membres</b>	Cheikh GAYE ; Cheikh Abdou Khadr SOW	
<b>Section</b>	<b>Marché</b>	<b>Fatou DIOUF</b>
<b>Autres membres</b>	Fatoumata BARRY ; El Hadj Alassane DIOP	
<b>Section</b>	<b>Audit interne</b>	<b>El Hadji Amara DOUMBOUYA</b>
<b>Autres membres</b>	Mouhamadou Lamine FAYE	
<b>Section</b>	<b>Régie d'avance</b>	<b>Seydou DIENG</b>
<b>Section</b>	<b>Coordination des Activités régionales (SCAR)</b>	<b>Dr. Jean Rodrigue MALOU</b>
<b>Cellules</b>	Cellule régionale de Dakar	Khoudia WADE
	Cellule régionale de Thiès	Ousmane DIOUF
	Cellule régionale de Fatick	Fatou Bintou KEBE
	Cellule régionale de Kaolack	Ndiassé WADE
	Cellule régionale de Kaffrine	Muhamed NDIAYE
	Cellule régionale de Louga	Amy Colé CISSE
	Cellule régionale de Diourbel	Sérigne THIAM
	Cellule régionale de Saint-Louis	Saliou MBENGUE
	Cellule régionale de Matam	Moustapha TALL
	Cellule régionale de Tambacounda	Hadime SANE
	Cellule régionale de Kédougou	Mor LO
	Cellule régionale de Kolda	Alioune TAMBOURA
	Cellule régionale de Sédhiou	Ibrahima TALL
Cellule régionale de Ziguinchor	Tidiane KAMARA	

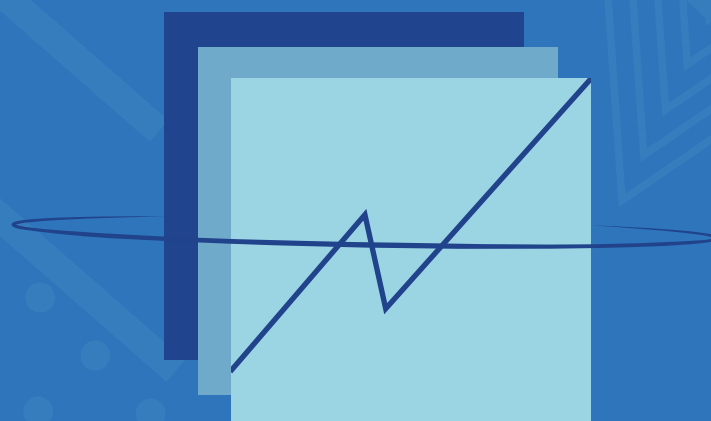
Entité	Dénomination		Responsables
<b>COORDONNATEURS TECHNIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX (CTR/CTD)</b>			
DAKAR	DAKAR	AR. DAKAR-PLATEAU	<b>Khady BA</b>
	DAKAR	AR. GRAND-DAKAR	<b>Arame Laye NGOM</b> Moussa SALL
	DAKAR	AR. ALMADIES	<b>Ndeye Binta DIEME</b> Aida Ngom DIOP
			Ousseynou NDIAYE
			Amsata CAMARA
	DAKAR	AR. PARCELLES ASSAINIES	<b>Djibril DOUMBOUYA</b> Aminata DEME
	PIKINE	AR. PIKINE DAGOUDANE	<b>Maguette SARR</b>
	PIKINE	AR. THIAROYE	Djiby DIOP Ndiouma FAYE
	RUFISQUE	AR. RUFISQUE EST	<b>Awa CISSOKO</b>
	RUFISQUE	AR. DIAMNIADIO/COM. BARGNY ET SENDOU	Talla Awa DIOP
	RUFISQUE	AR. SANGALKAM	Mame Nogaye FALL
	GUEDEAWAYE	AR. SAM NOTAIRE	<b>Fatimatou SY</b>
	GUEDEAWAYE	AR. WAKHINANE NIMZATT	Adama BA
	KEUR MASSAR	AR. JAXAAY	<b>Thierno Ibrahima BARRY</b>
	KEUR MASSAR	AR. MALIKA	Soda MBOBJ
KEUR MASSAR	AR. YEUMBEUL NORD	Khadim DIOP	
ZIGUINCHOR	ZIGUINCHOR		<b>Mamadou SIDIBE</b>
	OUSSOUYE		Mbène LO
	BIGNONA		Libasse BA
DIOURBEL	DIOURBEL		<b>Mame Cheikh DIOUF</b>
	BAMBEY		Amadou YOUM
	MBACKE		<b>Demba NDOUR</b>
			Moustapha SAMB Moustapha DIENG
SAINT LOUIS	SAINT-LOUIS		<b>Boubacar DIOUF</b>
	DAGANA		Madiop GUEYE Fatou Mor SYL
	PODOR		Cheikh FALL
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA		<b>Samba DIOP</b>
	KOUPENTOU		Gora NDIAYE
	GOUDIRY		Coumba SAMB
	BAKEL		Ibrahima BALDE
KAOLACK	KAOLACK		<b>Ahmet Bachir DIOUF</b>
	NIOURO		Abdourahmane DEME
	GUINGUINEO		Moussa DIALLO
THIES	THIES		<b>Abou BA</b>
	TIVAOUANE		Mamadou KANE Ibrahima NDIAYE
			<b>Aliou TINE</b>
MBOUR		Mamadou DIOP	
LOUGA	LOUGA		<b>Ndatar SENE</b>
	LINGUERE		Birane NIANG
	KEBEMER		Assane THIOUNE

Entité	Dénomination		Responsables
FATICK	FATICK		<b>Fatou DIOUF</b>
	FOUNDIOUGNE		Serigne Cheikh Mbacké DIOUM
	GOSSAS		Dame SAVARE
KOLDA	KOLDA		<b>Babacar GUEYE</b>
	VELINGARA		Bounama GNINGUE
	MEDINA YORO FOULAH		Moustapha DIAW
MATAM	MATAM		<b>Mademba SY</b>
	KANEL		Ngor KABE
	RANEROU		Abdourahmane DIALLO
KAFFRINE	KAFFRINE		<b>Ngoné MBAYE</b>
	BIRKELANE		Babacar FALL
	KOUNGHEUL		Djiby SENE
	MALEM HODDAR		Yague DIOP
KEDOUGOU	KEDOUGOU		<b>Mansor DIAW</b>
	SALEMATA		Samba Demba KA
	SARAYA		Abdoulaye Tafsir HANE
SEDHIOU	SEDHIOU		<b>Abdou TINE</b>
	BOUNKILING		Alioune Badara DIAO
	GOUDOMP		Ababacar NDIAYE
<b>UMO-RGPH-5</b>	<b>Assistante du RGPH-5</b>		<b>Aichatou Ndendé GAYE</b>
<b>EQUIPE TECHNIQUE D'APUREMENT DES DONNEES</b>			
<b>Prénoms</b>	<b>NOM</b>		<b>Rôle</b>
Jean Pierre Diamane	BAHOUM		Coordination technique des travaux d'apurement
Massogui	CISSE		Supervision écriture des programmes d'apurement sur R
Oumar	DIOP		Responsable écriture des programmes d'apurement sur R
Augustin Ndiangue	NDIAYE		Ecriture des programmes d'apurement sur R
Aliou	TINE		Ecriture des programmes d'apurement sur R
Abdourahmane	DIALLO		Ecriture des programmes d'apurement sur R
Adama	BA		Ecriture des programmes d'apurement sur R
Dame	SAVARE		Ecriture des programmes d'apurement sur R
Mademba	SY		Définition des spécifications techniques d'apurement
Ndeye Lala	TRAVARE		Définition des spécifications techniques d'apurement
Papa Mabeye	DIOP		Définition des spécifications techniques d'apurement
Cheikh	FALL		Définition des spécifications techniques d'apurement
Mamadou	SIDIBE		Définition des spécifications techniques d'apurement
Samba	DIOP		Définition des spécifications techniques d'apurement
Babacar	GUEYE		Définition des spécifications techniques d'apurement

Entité	Dénomination	Responsables
Ngor	KABE	Définition des spécifications techniques d'apurement
Bintou	BATHILY	Définition des spécifications techniques d'apurement
Amath	SALL	Définition des spécifications techniques d'apurement
<b>EQUIPE DE REDACTION</b>		
<b>Comité de lecture et de validation</b>		
Prénoms	NOM	Rôle
Dr. Abdou	DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane	BAHOUM	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang	SENE	Conseiller technique
Mbaye	FAYE	Membre
El Hadji Oumar	SENGHOR	Membre
Macoumba	DIOUF	Membre
Alain François	DIATTA	Membre
Awa	DIOP	Membre
Ndeye Lala	TRAVARE	Membre
Papa Mabeye	DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue	MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick	GUEYE	Membre
Fodé	DIEDHIOU	Membre
Insa	SADIO	Membre
<b>Analystes</b>		
Prénoms NOM	Profils	Rôle
Jean Pierre Diamane BAHOUUM	Démographe (ANSD)	Coordination technique des analyses
Mame Cheikh DIOUF	Démographe (ANSD)	Analyste
Fatou DIOUF	Démographe (ANSD)	Analyste
Tidiane KAMARA	Statisticien économiste (ANSD)	Analyste
Ousseynou NDIAYE	Statisticien économiste (ANSD)	Analyste
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Statisticien économiste (ANSD)	Analyste
Malick DIOP	Statisticien économiste (ANSD)	Analyste
Babacar GUEYE	Démographe (ANSD)	Analyste
Amy Colé CISSE	Démographe (ANSD)	Analyste
Ndèye Lala TRAVARE	Démographe (ANSD)	Analyste
Aby Mody BA	Démographe (ANSD)	Analyste
Papa Mabeye DIOP	Démographe (ANSD)	Analyste
Khadim DIOP	Economiste (ANSD)	Analyste
Mamadou SIDIBE	Démographe (ANSD)	Analyste
Ndiouma FAYE	Démographe (ANSD)	Analyste
Abdourahmani DIALLO	Statisticien (ANSD)	Analyste

Entité	Dénomination	Responsables
Talla Awa DIOP	Statisticien (ANSD)	Analyste
Daouda DIOP	Démographe (ANSD)	Analyste
Djiby DIOP	Démographe (ANSD)	Analyste
Fatimatou SY	Démographe (ANSD)	Analyste
Ndiassé WADE	Démographe (ANSD)	Analyste
Aida Ngom DIOP	Démographe (ANSD)	Analyste
Soda MBODJ	Statisticienne (ANSD)	Analyste
Boubacar DIOUF	Démographe (ANSD)	Analyste
Cheikh FALL	Statisticien (ANSD)	Analyste
Adama BA	Statisticien (ANSD)	Analyste
Mame Nogaye FALL	Informaticienne (DAPSA)	Analyste
Moustapha NIANG	Economiste (DAPSA)	Analyste
Ibrahima NDIAYE	Statisticien (DHORT)	Analyste
Tafsir Abdoulaye HANNE	Statisticien (ANSD)	Analyste
Samba DIOP	Statisticien (ANSD)	Analyste
Maguette SARR	Démographe (ANSD)	Analyste
Mbène LO	Statisticienne (ANSD)	Analyste
Mademba SY	Démographe (ANSD)	Analyste
Ngor KABE	Statisticien (ANSD)	Analyste
<b>PERSONNES RESSOURCES</b>		
Ibrahima SARR ; Lamine DIOP ; Pape Demba DIOUF ; Bakary DJIBA ; Babacar FALL ; Cheikh MBACKE ; Harouna LY		
<b>SUPERVISEURS REGIONAUX DES TRAVAUX SUR LES CALENDRIERS HISTORIQUES DU RGPH-5</b>		
Mbouye TRAORE ; Samba Galo BA ; Mamadou DIENG ; Birama MBAYE ; Jean MANSAL ; Nicolas DIAME ; Abdalah FALL ; Moussa KEITA ; Daouda DIOP ; Amadou Fall DIOUF ; Mory DIOUSS ; Mamadou BAH ; Tair DIOP ; Alphonse Codé NDIAYE ; Mbaye NDIAYE ; Assane THIOUNE ; Mamanding DIEDHIOU ; Antoine SANKA.		





**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15